

# **ÉCOLE MILITAIRE DE CAVALERIE SAINT-GERMAIN 1809-1814**

par L. Bédiez

Le décret du 8 mars 1809, daté des Tuileries, est ainsi conçu :

Article 1<sup>er</sup> – Il sera formé une école militaire qui sera établie dans le château de Saint-Germain.

Article 2 – Cette école portera le nom d'école militaire spéciale de cavalerie.

Ce décret de fondation avait été rendu par Napoléon au milieu des préparatifs de la campagne de Wagram. De son quartier impérial de Schoenbrunn, l'empereur arrêta à la date du 17 mai 1809 l'organisation de l'école de cavalerie par le décret suivant :

Article 1<sup>er</sup> – L'école militaire spéciale sera composée de 600 élèves et d'un état major chargé de leur police et de leur instruction.

Article 2 – Organisation d'état major.

Article 3 – Les élèves seront partagés en deux escadrons, chaque escadron sera formé de trois compagnies

chaque compagnie de cent élèves, dont un maréchal de logis chef commandant la compagnie, quatre maréchaux de logis, un brigadier fourrier, et huit brigadiers.

Chaque compagnie aura un trompette qui ne sera pas élève.

Par décret du 8 août 1809, l'empereur confia l'organisation et le commandement de l'école de cavalerie de Saint-Germain au général Clément de la Roncière.

Le colonel Brunet eut le commandement en second. L'ouverture de l'école eut lieu le 15 octobre 1809.

Les élèves furent répartis en trois compagnies formant un escadron et dénommées :

Compagnie d'élite, 3<sup>e</sup> compagnie et 5<sup>e</sup> compagnie.

Les élèves de la compagnie d'élite s'appelèrent grenadiers, le second escadron devait comprendre les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, mais il ne fut jamais organisé.

## **Uniformes**

### **Grande tenue (1810)**

Le casque était du modèle des dragons de la garde. Calotte et cimier en cuivre, de devant porte une grenade surmontée d'une tête de méduse, houpette en crin noir, visière et truban recouverts d'une peau de panthère, plumet avec les couleurs de 1809 (rouge).

La couleur verte fut adoptée pour l'habillement des élèves au commencement de 1810. Habit vert collet revers, et parements pareils, liserés de blanc, doublure rouge. Poche en long, liserés rouge, gilet blanc, culotte de peau de mouton blanc.

Les élèves de la compagnie d'élite

GENERAL DE LA RONCIERE ET ELEVE

D'APRES UN TABLEAU DU MUSEE DE L'ARMEE



LES COULEURS A TRAVERS L'HISTOIRE

par J.-P. BROU



TROMPETTE-MAJOR  
DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAINT-GERMAIN

(1811)

dénommés grenadiers se distinguèrent d'abord par des épaulettes blanches en laine pour la petite tenue, et par des grenades blanches aux retroussis, en grande tenue l'épaulette droite était remplacée par l'aiguillette blanche montée en trèfle et boutonnant près du collet.

En 1811, les épaulettes furent remplacées par des trèfles blancs, les élèves de la compagnie d'élite portèrent alors deux trèfles en petite tenue.

Pour la grande tenue, le trèfle droit était remplacé par l'aiguillette montée en trèfle. Les sous-officiers avaient des trèfles et des aiguillettes tissés argent et vert.

Ceinturon et porte-giberne de bufle blanc. Le ceinturon se ferme par une plaque en cuivre, ornée d'un aigle en relief. Giberne en cuir noir, les flancs en cuivre.

L'armement se composa du fusil de dragon modèle an IX, et de pistolets de cavalerie. Le sabre est droit fourreau en cuir noir et garnitures en cuivre. Bottes à l'écuyère de cuir noir, manchettes de bottes en toile blanche.

Porte-manteau, housse et chapeçons en drap vert, galons et grenades blanches. Le manteau en drap blanc parementé d'écarlate se plaçait sur le porte-manteau, le parementage écarlate apparent.

### **Petite tenue (1810)**

Uniforme pareil, mais il comporte la culotte et le gilet verts et les guêtres noires.

Pas de plumet. Bonnet de police en drap vert, passepoilé de blanc.

Ouvrages consultés :

E. Titeux

Carnet de la Sabretache